



Plainte pour violence volontaire

Par **val**, le **26/05/2010** à **19:28**

Bonjour,

Un adolescent de 16 ans a eu une altercation avec un autre ado du même âge, ceuli-ci a porté plainte pour violences volontaires.

Il n' a pas eu d'ITT.

L'adolescent de 16 ans vient d'être convoqué pour être entendu et la police l'informe qu'il devra passer devant un juge.

Je souhaite avoir plus de précisions sur ce genre de cas :

Plainte classée sans suite ?

Plainte avec dommages et intérêts ?

Condamnation ?

Merci pour votre aide